

Les nouvelles du bassin versant du Lignon du Velay

NEWSLETTER n°109

Gestion de l'eau et des inondations : donnez votre avis



Du 1er mars au 1er septembre 2021, une consultation publique est organisée sur les prochains plans d'actions du bassin Loire-Bretagne pour l'eau et les inondations.

Qualité de l'eau, préservation des rivières, nappes, plans d'eau, lacs, littoraux, partage de la ressource, aménagement du territoire et risques d'inondation... Ces enjeux sont vitaux car nous devons adapter nos territoires au dérèglement climatique et enrayer la disparition de la biodiversité.

Pour que l'eau puisse satisfaire l'ensemble de nos usages et les besoins propres des milieux aquatiques (rivières, plans d'eau, lacs, littoraux...) et pour réduire notre vulnérabilité aux inondations, il nous faut gérer cette ressource de façon durable et équilibrée.

Pour y répondre, le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** et le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)**, les politiques publiques pour l'eau et les risques d'inondation. Ces documents sont en cours d'élaboration, ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre pour les années 2022 à 2027.

Cette consultation nationale, c'est l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Quelques repères :

Qui ?

Le comité de bassin (lieu de concertation entre élus et usagers de l'eau) et l'État ont élaboré ces plans de gestion en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

Où ?

Le territoire qui nous concerne est le bassin Loire-Bretagne, il s'étend des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, soit 28% du territoire national métropolitain et 135 000 km de cours d'eau.

Combien ?

En termes d'objectifs, le SDAGE fixe d'atteindre 61 % des cours d'eau en bon état écologique en 2027 (contre 24 % lors de l'état des lieux 2019).

En termes de moyens, le programme de mesures pour mettre en œuvre le SDAGE a été évalué à 3,6 milliards sur 6 ans soit 45 € par habitant du bassin par an.

Pour consulter les projets de Sdage et de PGRI et donner votre avis (questionnaire en ligne), rendez-vous sur : sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

Comment ?

Le SDAGE fixe des objectifs et définit des orientations avec lesquelles les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles, ainsi que les documents d'urbanisme. Décliné en 14 chapitres, le SDAGE Loire-Bretagne, traite des différents enjeux de l'eau :



Qualité : Réduire les différentes pollutions (nitrates, pollution organique et bactériologique, pesticides, micropolluants), Protéger la santé en protégeant la ressource en eau.



Milieux aquatiques : Repenser les aménagements des cours d'eau, Préserver les zones humides, la biodiversité aquatique, le littoral et les têtes de bassin versant.



Quantité : Maîtrise les prélèvements d'eau, Renforcer la prise en compte du changement climatique, Réduire les risques liés aux inondations (document à part - PGRI).



Gouvernance : Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques. Mettre en place des outils réglementaires et financiers, Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Les Contacts

EPAGE Loire-Lignon Antenne de Tence 04 71 65 49 49

CT Lignon du Velay : Julie Faure-Laurent, Kilpéric Louche & Justine Thomas

julie.laurent@sicalahauteloire.org / kilperic.louche@sicalahauteloire.org / justine.thomas@sicalahauteloire.org

SAGE Lignon et site Natura 2000 : Émilie Darne & Justine Thomas : emilie.darne@sicalahauteloire.org

Les Financeurs de nos actions



Plus d'infos sur la page Facebook du Lignon du Velay :

<https://www.facebook.com/>

CTLignon/

